

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 mars 2022  
Rapporteur :  
Monsieur Daniel LE BIGOT**

**N° 4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 28/03/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/03/2022  
(accusé de réception du 25/03/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Projet 'Territoire Econome en Ressources' - Phase 2 'mise en œuvre opérationnelle du projet'**

Quimper Bretagne Occidentale s'est engagée dans un projet « TERRITOIRES ECONOMES EN RESSOURCES » soutenu par l'ADEME Bretagne. Mi 2021, Quimper Bretagne Occidentale a répondu à cet appel à projet ayant pour objectif d'accompagner les collectivités s'engageant dans une politique d'économie circulaire et de gestion raisonnée des ressources. Lors de sa réunion du 9 décembre, l'ADEME a décidé d'attribuer à Quimper Bretagne Occidentale les aides pour l'accompagner dans la réalisation de son programme d'actions. Le présent rapport rappelle la synthèse des démarches engagées en phase de préfiguration avec le programme d'actions, et expose les conclusions de la commission d'attribution des aides de l'ADEME pour accompagner la phase opérationnelle du projet.

\*\*\*

**I – RAPPEL DE LA DEMARCHE ENGAGEE**

La démarche « Territoire Économe en Ressources » se décompose en 2 volets :

- Une étude de préfiguration comportant un état des lieux « déchets », incluant les productions d'ordures ménagères et assimilées et les déchets des activités économiques. Cet état des lieux repose sur l'analyse des données disponibles complétée par une cartographie des acteurs potentiels de l'économie circulaire. Ces éléments sont utilisés pour définir une stratégie et élaborer un plan d'actions opérationnel.
- La mise en œuvre opérationnelle, sur trois ans, du plan d'actions. La démarche est accompagnée par l'ADEME sur ses volets animation et communication, les actions en elles-mêmes faisant l'objet de subventions attribuées dans le cadre des politiques ordinaires d'aide (ADEME, région...).

## **II – SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA PHASE DE PREFIGURATION**

Pour mener cette phase préliminaire, Quimper Bretagne Occidentale s'est faite accompagner par le groupement de bureaux d'études INDDIGO/PRAXIDEV.

**L'état des lieux** réalisé sur les gisements de déchets ménagers et économiques a été présenté au comité de pilotage le 8 janvier 2021. Ce diagnostic, et la cartographie des acteurs économiques locaux a permis au comité de pilotage de valider l'identification de 8 filières économiques à enjeu et 11 grandes catégories de ressources (bois, minéraux, biodéchets...).

Une démarche participative a été engagée pour partager le diagnostic et les enjeux, identifier des leviers d'actions et proposer des actions.

**Une première série d'ateliers** a été organisée en février 2021 dont le programme consistait à présenter le diagnostic et échanger sur la base d'une analyse de la chaîne de valeur des ressources sur 5 volets :

- Mieux gérer les ressources minérales ;
- Valoriser la ressource biomasse ;
- Favoriser le réemploi ;
- Développer la filière « bois » ;
- Accompagner la démarche de progrès des entreprises.

Les résultats de cette première série d'ateliers a fait l'objet d'une restitution au comité de pilotage le 26 mars 2021, et d'une présentation au bureau communautaire le 22 avril 2021.

**Une seconde série d'atelier a eu lieu en mai 2021**, visant à affiner les propositions initiales et définir les actions à mener.

L'ensemble de ces ateliers a mobilisé, outre les services et élus de Quimper Bretagne Occidentale, une centaine de partenaires locaux, issus du monde économique, du secteur associatif et de l'ESS, de fédérations professionnelles et d'organismes consulaires. Leurs travaux ont abouti au plan d'actions ci-dessous, qui a été présenté à l'ADEME lors de la session de juin 2021 des dépôts de candidatures « Territoire Économe en Ressources » pour l'accompagnement de la phase opérationnelle de la démarche :

AXES STRATEGIQUES	SOUS AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	
Mieux gérer les ressources minérales	Développer l'économie circulaire dans le domaine du Bâtiment	1	Création d'une matériauthèque et d'un lieu dédié à l'économie circulaire
		2	Renforcer la prise en compte des enjeux de démolition sélective et de réemploi
	Développer l'économie circulaire dans le domaine des travaux publics	3	Valoriser localement les mâchefers issus de l'UVED de Briec
Valoriser les ressources biomasse	Soutenir et impulser le développement des filières innovantes de valorisation de la biomasse	4	Valoriser le bois de classe B de déchetterie en chaufferie collective après dépollution
		5	Mettre en place une filière de production d'hydrogène et de biochar à partir de la biomasse
	Valoriser la biomasse et réduire les déchets organiques	6	Développement du compostage
		7	Lutte contre le gaspillage alimentaire : appels à projet lutte innovante contre le gaspillage sur l'ensemble du territoire
		8	Développer des unités de méthanisation adaptées au territoire
Développer la filière bois	Structurer la filière bois	9	Mettre en place les conditions d'une filière productive et durable en associant les propriétaires forestiers
	Développer le bois énergie	10	Accompagner l'avancement du plan Breizh Bocage et soutenir la mise en place de chaufferies bois (collectivités)
Démarches de progrès	Animer les réseaux d'entreprises avec un dispositif d'accompagnement	11	Mettre en place une démarche d'Ecologie Industrielle animée et accompagnée
	Accompagner l'expérimentation de filière « nouvelle »	12	Soutenir l'innovation dans l'économie circulaire
	Intégrer l'économie circulaire aux enjeux de la commande publique	13	Structurer la commande publique pour intégrer l'économie circulaire
	Communiquer sur les enjeux de l'économie circulaire et les réalisations locales	14	Développer un outil de communication adapté au territoire

### **III – MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PROJET TER SUR 3 ANS**

Le programme d'actions finalisé en phase 1 a fait l'objet d'une demande d'aide auprès de l'ADEME Bretagne. La commission d'attribution des aides, lors de sa réunion du 9 décembre, a décidé d'attribuer à Quimper Bretagne Occidentale les montants maximums attribuables dans ce cadre : ingénierie et dépenses d'équipement associées, ainsi que les dépenses de communication, d'animation et de formation. Les actions opérationnelles portées par QBO seront étudiées dans le cadre des aides générales apportées par l'ADEME et/ou la Région.

L'aide attribuée est une subvention d'un montant maximum de 206 500,00 €.

### **IV – BESOINS EN INGENIERIE POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Le concept de boucle d'économie circulaire recouvre des enjeux transversaux qui dépassent l'organisation interne de l'EPCI, et vient impacter le monde économique du territoire : cette ambition nécessite la coordination et le pilotage de l'action publique entre les directions en charge de l'économie (interface monde économique), des déchets (compétences propres de l'EPCI, et sensibilisation des publics) et de la transition écologique (synthèse des enjeux de développement durable), ainsi qu'un accompagnement soutenu des entreprises désireuses de s'impliquer.

Pour être mené à bien, le projet doit faire l'objet d'une coordination identifiée, et d'un reporting précis, pour en mesurer les impacts, et rendre compte à l'ADEME.

Pour être lisible sur le territoire, il devra faire l'objet d'un plan de communication robuste, comprenant au besoin des animations et/ou des sessions de formation en tant que de besoin.

\*\*\*

Le conseil communautaire :

1 - prend acte de la décision de l'ADEME pour le financement de l'appel à projet Territoire Économe en Ressources ;

2 – après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à lancer l'ensemble des actions et démarches permettant de répondre aux objectifs de l'appel à projet.